

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01120 Numéro SIREN : 803 200 138 Nom ou dénomination : ACTIV ROISSY
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2019 sous le numéro de dépôt 9389

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/9389

Déposant :

Nom/dénomination : ACTIV ROISSY

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 803 200 138

N° gestion : 2014 B 01120



Cabinet MEZZI
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
13 D, rue Pasteur – 77 100 MAREUIL-LES-MEAUX
Téléphone : 01.83.38.60.80

ACTIV ROISSY

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros

Avenue du Moulin

77680 ROISSY-EN-BRIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018



Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

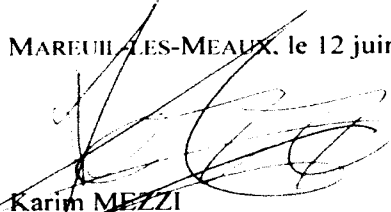
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

MAREUIL-LES-MEAUX, le 12 juin 2019.


Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Cabinet MEZZI
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
13 D, rue Pasteur – 77 100 MAREUIL-LES-MEAUX
Téléphone : 01.83.38.60.80

ACTIV ROISSY

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros

Avenue du Moulin

77680 ROISSY-EN-BRIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « *ACTIV ROISSY* » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels, faisant apparaître un bénéfice de 496 730 Euros et un total de bilan de 1 646 989 Euros, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de notre opinion

20. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

21. Indépendance

Sur la période courant du 1^{er} janvier 2018 (date de début d'exercice social de la société « *ACTIV ROISSY* ») à la date d'émission de notre rapport, nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons, que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, et portant notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments des comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables à notre mission, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société « *ACTIV ROISSY* ».

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société « *ACTIV ROISSY* », ACTIV FITNESS MANAGEMENT.



6. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

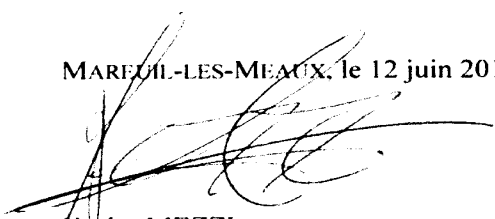
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou de manière cumulée, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe au présent rapport et en fait partie intégrante.

MAREUIL-LES-MEAUX, le 12 juin 2019.



Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Mareuil-Les-Meaux, le 12 juin 2019

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ « ACTIV ROISSY »
RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	53 000	18 067	34 933	42 508	7 575	17.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	100 452	28 336	72 116	49 378	22 737	46.05
	Autres immobilisations corporelles	1 310 734	435 184	875 550	670 052	205 498	30.67
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 879		28 879	28 753	126	0.44
	Total II	1 493 065	481 587	1 011 478	790 691	220 787	27.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	13 076		13 076	38 639	25 563	66.16
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	40 859		40 859	18 734	22 125	118.10
	Autres créances	33 782		33 782	60 895	27 116	44.53
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	537 761		537 761	595 763	58 008	9.74
	Charges constatées d'avance (3)	10 032		10 032		10 032	
	Total III	635 511		635 511	714 040	78 530	11.00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 128 576	481 587	1 646 989	1 504 731	142 258	9.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

C-

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	75 000	75 000		
	Réserves				
	Réserve légale	7 500	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	264 148	174 982	89 166	50.96
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	496 730	332 251	164 480	49.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	843 378	589 733	253 645	43.01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	497 247	591 701	94 453	15.96
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	49 600	109 500	59 900	54.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 117	129 871	13 754	10.59
	Dettes fiscales et sociales	106 569	54 445	52 125	95.74
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	419	174	245	140.63
	Produits constatés d'avance (1)	33 658	29 308	4 350	14.84
	Total IV	803 611	914 999	111 388	12.17
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 646 989	1 504 731	142 258	9.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

417 932

417 990

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	45 809		45 809	15 658		30 152	192.57
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 157 475		2 157 475	1 400 903		756 572	54.01
Chiffre d'affaires NET	2 203 284		2 203 284	1 416 561		786 724	55.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			428	1 700		1 272	74.84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			4 790	0		4 790	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 208 502	1 418 261		790 241	55.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			62 489	16 771		45 718	272.59
Variation de stock (marchandises)			25 563	2 564		28 127	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 257	7 180		9 077	126.41
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			788 550	538 651		249 899	46.39
Impôts, taxes et versements assimilés			29 003	14 826		14 177	95.62
Salaires et traitements			227 627	147 681		79 946	54.13
Charges sociales			62 476	39 211		23 265	59.33
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			205 857	116 145		89 712	77.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			89 620	56 170		33 450	59.55
Total des Charges d'exploitation (II)			1 507 442	934 073		573 369	61.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			701 061	484 189		216 872	44.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		1 146	1 146	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		1 146	1 146	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	14 207	8 229	5 978	72.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	14 207	8 229	5 978	72.65
2. Résultat financier (V-VI)	14 207	7 083	7 124	100.58
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	686 853	477 105	209 748	43.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 194	2 712	1 482	54.63
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 194	2 712	1 482	54.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 194	2 712	1 482	54.63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	194 317	147 567	46 750	31.68
Total des produits (I+III+V+VII)	2 212 696	1 422 119	790 577	55.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 715 966	1 089 869	626 097	57.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	496 730	332 251	164 480	49.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

Société ACTIV ROISSY
Avenue du moulin
77680 ROISSY EN BRIE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA
14 avenue de l'Europe
77144 MONTEVRAIN

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Variation détaillée des stocks et des en-cours	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	10
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 646 988.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 203 284.46 Euros et dégageant un bénéfice de 496 730.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 228 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 13 228 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	13 228
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	13 228

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 881		40 571
Installations générales agencements aménagements divers	923 797		385 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	990		125
TOTAL	984 668		426 518
Prêts, autres immobilisations financières	28 753		126
TOTAL	28 753		126
TOTAL GENERAL	1 066 421		426 644

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			53 000	53 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 452	100 452
Installations générales agencements aménagements divers			1 309 619	1 309 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 115	1 115
TOTAL			1 411 186	1 411 186
Prêts, autres immobilisations financières			28 879	28 879
TOTAL			28 879	28 879
TOTAL GENERAL			1 493 065	1 493 065

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	10 492	7 575		18 067
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 502	17 834		28 336
Installations générales agencements aménagements divers	253 745	180 438		434 183
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	990	10		1 000
TOTAL	265 238	198 282		463 520
TOTAL GENERAL	275 730	205 857		481 587

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	7 575				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 834				
Instal.générales agenc.aménag.divers	180 438				
Matériel de bureau informatique mobilier	10				
TOTAL	198 282				
TOTAL GENERAL	205 857				

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 879	0	28 879
Autres créances clients	40 859	40 859	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 782	33 782	
Charges constatées d'avance	10 032	10 032	
TOTAL	113 552	84 673	28 879

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	497 247	111 568	337 918	47 761
Fournisseurs et comptes rattachés	116 117	116 117		
Personnel et comptes rattachés	29 445	29 445		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 797	22 797		
Impôts sur les bénéfices	1 089	1 089		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 472	43 472		
Autres impôts taxes et assimilés	9 767	9 767		
Groupe et associés	49 600	49 600		
Autres dettes	419	419		
Produits constatés d'avance	33 658	33 658		
TOTAL	803 611	417 932	337 918	47 761
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 678			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Nombre de titres		
			Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	375.0000	200			200

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	13 076	38 639		25 563
Approvisionnements				
Total I	13 076	38 639		25 563
Production				
Production en cours				

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	117 000
Total	117 000

La Présidente de la société étant une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, la rémunération qui lui est allouée (assujettie à TVA et non à cotisations sociales) est donc assimilée à une prestation de services (constituant chez elle un produit imposable à l'impôt précité) et n'a donc pas été comptabilisée dans un compte de charges de personnel.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

RUDY AVRIL - CABINET AREC'CA



Société ACTIV ROISSY
Avenue du moulin
77680 ROISSY EN BRIE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

Pages

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

14 avenue de l'Europe

77144 MONTEVRAIN



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	53 000	18 067	34 933	42 508	7 575	17.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	100 452	28 336	72 116	49 378	22 737	46.05
	Autres immobilisations corporelles	1 310 734	435 184	875 550	670 052	205 498	30.67
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 879		28 879	28 753	126	0.44
	Total II	1 493 065	481 587	1 011 478	790 691	220 787	27.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	13 076		13 076	38 639	25 563	66.16
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	40 859		40 859	18 734	22 125	118.10
	Autres créances	33 782		33 782	60 898	27 116	44.53
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	537 761		537 761	595 769	58 008	9.74
	Charges constatées d'avance (3)	10 032		10 032		10 032	
	Total III	635 511		635 511	714 040	78 530	11.00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 128 576	481 587	1 646 989	1 504 731	142 258	9.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000)	75 000	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	7 500	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	264 148	174 982	89 166	50.96
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	496 730	332 251	164 480	49.50
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	843 378	589 733	253 645	43.01
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	497 247	591 701	94 453	15.96
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	49 600	109 500	59 900	54.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 117	129 871	13 754	10.59
	Dettes fiscales et sociales	106 569	54 445	52 125	95.74
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	419	174	245	140.63
	Produits constatés d'avance (1)	33 658	29 308	4 350	14.84
	Total IV	803 611	914 999	111 388	12.17
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 646 989	1 504 731	142 258	9.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

417 932

417 990

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	45 809		45 809	15 658		30 152	192.57
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 157 475		2 157 475	1 400 903		756 572	54.01
Chiffre d'affaires NET	2 203 284		2 203 284	1 416 561		786 724	55.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			428	1 700		1 272	74.84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			4 790	0		4 790	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 208 502	1 418 261		790 241	55.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			62 489	16 771		45 718	272.59
Variation de stock (marchandises)			25 563	2 564		28 127	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 257	7 180		9 077	126.41
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			788 550	538 651		249 899	46.39
Impôts, taxes et versements assimilés			29 003	14 826		14 177	95.62
Salaires et traitements			227 627	147 681		79 946	54.13
Charges sociales			62 476	39 211		23 265	59.33
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			205 857	116 145		89 712	77.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			89 620	56 170		33 450	59.55
Total des Charges d'exploitation (II)			1 507 442	934 073		573 369	61.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			701 061	484 189		216 872	44.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Handwritten signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			1 146		1 146	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			1 146		1 146	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	14 207		8 229		5 978	72.65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	14 207		8 229		5 978	72.65
2. Résultat financier (V-VI)	14 207		7 083		7 124	100.58
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	686 853		477 105		209 748	43.96
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 194		2 712		1 482	54.63
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	4 194		2 712		1 482	54.63
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 194		2 712		1 482	54.63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	194 317		147 567		46 750	31.68
Total des produits (I+III+V+VII)	2 212 696		1 422 119		790 577	55.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 715 966		1 089 869		626 097	57.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	496 730		332 251		164 480	49.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

131 891 83 368

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

Société ACTIV ROISSY

Avenue du moulin

77680 ROISSY EN BRIE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

14 avenue de l'Europe

77144 MONTEVRAIN

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Variation détaillée des stocks et des en-cours	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	10
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 646 988.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 203 284.46 Euros et dégageant un bénéfice de 496 730.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 228 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 13 228 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	13 228
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	13 228

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 881		40 571
Installations générales agencements aménagements divers	923 797		385 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	990		125
TOTAL	984 668		426 518
Prêts, autres immobilisations financières	28 753		126
TOTAL	28 753		126
TOTAL GENERAL	1 066 421		426 644

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 000	53 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 452	100 452
Installations générales agencements aménagements divers			1 309 619	1 309 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 115	1 115
TOTAL			1 411 186	1 411 186
Prêts, autres immobilisations financières			28 879	28 879
TOTAL			28 879	28 879
TOTAL GENERAL			1 493 065	1 493 065

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 492	7 575		18 067
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 502	17 834		28 336
Installations générales agencements aménagements divers	253 745	180 438		434 183
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	990	10		1 000
TOTAL	265 238	198 282		463 520
TOTAL GENERAL	275 730	205 857		481 587

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 575				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 834				
Instal.générales agenc.aménag.divers	180 438				
Matériel de bureau informatique mobilier	10				
TOTAL	198 282				
TOTAL GENERAL	205 857				

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 879	0	28 879
Autres créances clients	40 859	40 859	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 782	33 782	
Charges constatées d'avance	10 032	10 032	
TOTAL	113 552	84 673	28 879

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	497 247	111 568	337 918	47 761
Fournisseurs et comptes rattachés	116 117	116 117		
Personnel et comptes rattachés	29 445	29 445		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 797	22 797		
Impôts sur les bénéfices	1 089	1 089		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 472	43 472		
Autres impôts taxes et assimilés	9 767	9 767		
Groupe et associés	49 600	49 600		
Autres dettes	419	419		
Produits constatés d'avance	33 658	33 658		
TOTAL	803 611	417 932	337 918	47 761
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 678			

Composition du capital social
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	375.0000	200			200

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	13 076	38 639		25 563
Approvisionnements				
Total I	13 076	38 639		25 563
Production				
Production en cours				

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	117 000
Total	117 000

La Présidente de la société étant une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, la rémunération qui lui est allouée (assujettie à TVA et non à cotisations sociales) est donc assimilée à une prestation de services (constituant chez elle un produit imposable à l'impôt précité) et n'a donc pas été comptabilisée dans un compte de charges de personnel.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			617 079		617 079
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			215 847		215 847
- exercice			122 209		122 209
Total			338 057		338 057
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			106 327		106 327
- entre 1 et 5 ans			177 216		177 216
Total			283 544		283 544

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			617 079		617 079
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			215 847		215 847
- exercice			122 209		122 209
Total			338 057		338 057
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			106 327		106 327
- entre 1 et 5 ans			177 216		177 216
Total			283 544		283 544

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA



ACTIV ROISSY
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : Avenue du Moulin – 77 680 – ROISSY-EN-BRIE
Immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 803 200 138

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille Dix Neuf (2019),

Le 30 juin,

À 9h00,

Les associés de la société « *ACTIV ROISSY* » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 6 rue des Canis à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77 700), sur convocation de la Présidence, la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* ».

Sont présents :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Monsieur Christophe BENOIST, | détenteur de 23,50% du capital, |
| - Monsieur Emmanuel BURS, | détenteur de 21 % du capital, |
| - Madame Gwenaëlle ALLABOUCH, | détentrice de 19 % du capital, |
| - Mademoiselle Aurélie SABOURIN, | détentrice de 19 % du capital, |
| - Monsieur Christophe BENOIST, en sa
qualité de représentant de la société
« <i>ACTIV FITNESS MANAGEMENT</i> » | détentrice de 17,50 % du capital. |

Ces personnes sont les seules associées de la Société et représentent donc la totalité des actions émises par ladite société.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BENOIST, représentant de la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* » (Présidente de la Société), désigné à l'instant même par les associés précités (co-gérants de la SARL « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* »), ce dernier rappelant les délibérations inscrites à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidence pour sa gestion au cours dudit exercice,

2. Affectation du résultat de l'exercice,

3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de la Présidence sur l'activité de la Société au cours dudit exercice,
- le rapport spécial de la Présidence concernant les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que ces documents, prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports de la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidence pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	496 730 €,
Augmenté du report à nouveau antérieur	NÉANT,
Pour former un bénéfice distribuable de	496 730 €,
Affecté :	
- au poste « <i>réserve légale</i> » à hauteur de	0 €,
- aux associés, sous forme de dividendes, à hauteur de	263 298 €,
- le solde étant affecté en « <i>autres réserves</i> » pour un montant de	233 432 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 580 080 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués et éventuellement éligibles à la réfaction de 40 % (cf. paragraphes ci-dessous) s'élève à 263 297 €, soit la totalité des distributions effectuées au bénéfice des personnes physiques.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 du Code général des impôts, sont désormais soumis, sous conditions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (si option globale pour le barème progressif), déductible de l'impôt dû au titre des revenus encaissés au cours de l'année 2018.

En cas d'application du prélèvement forfaitaire unique de 30 % (modalités d'imposition de droit commun), le prélèvement forfaitaire précité (12,8 %) deviendra libératoire et les associés ne pourront se prévaloir de l'abattement de 40 % sur les dividendes perçus (applicable en cas d'option pour une taxation au barème progressif).

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source au taux de 17,2 %.

Les dividendes attribués aux associés personnes morales, ne sont pas soumis à la réfaction de 40 % et seront imposés, au sein des bénéficiaires, dans les conditions de droit commun.

Le dividende, attribué sous forme d'acompte au cours d'une Assemblée Générale du 02 Février 2019, a été mis en paiement au siège social à compter du 03 Mars 2019.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les opérations afférentes auxdites conventions ainsi que la traduction qui en est faite dans les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

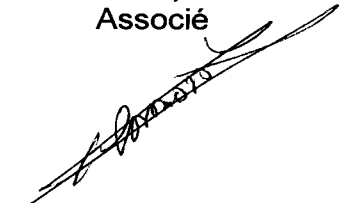
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidence et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

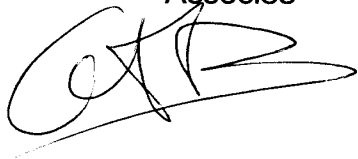
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, les associés ou leurs mandataires, lesdites signatures valant feuille de présence.

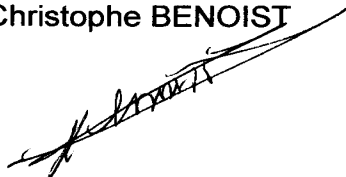
Monsieur Christophe BENOIST
Associé



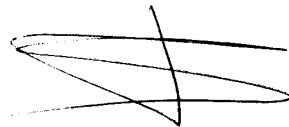
Madame Gwenaëlle ALLABOUCH
Associée



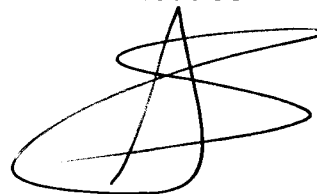
ACTIV FITNESS MANAGEMENT
Représentée par Monsieur
Christophe BENOIST



Monsieur Emmanuel BURS
Associé



Madame Aurélie SABOURIN
Associée



ACTIV ROISSY
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : Avenue du Moulin – 77 680 – ROISSY-EN-BRIE
Immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 803 200 138

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE
CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur, il a été établi le présent rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclues entre la Société et les associés.

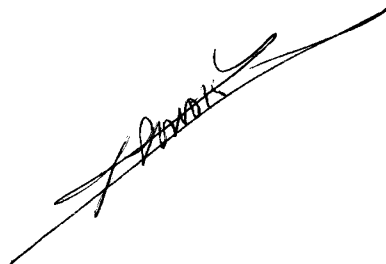
CONVENTIONS CONCLUES ANTÉRIEUREMENT ET POURSUIVANT LEURS EFFETS
AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la Société ACTIV ROISSY a conclu une convention de management fees, avec la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT au sein de laquelle Christophe BENOIST, Emmanuel BURS, Gwenaëlle ALLABOUCH et Aurélie SABOURIN sont associés égaux (et co-Gérants) et détiennent donc chacun 25 % du capital social.

Le montant des produits facturés, au titre de la convention de management fees conclue avec la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT, s'élève à une somme totale de 209 367 €.

Fait le 10 juin 2019

La Présidente



ACTIV ROISSY
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : Avenue du Moulin – 77 680 – ROISSY-EN-BRIE
Immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 803 200 138

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Notre Société a enregistré un chiffre d'affaires de 2 203 284 € contre 1 416 561 € pour l'exercice précédent , soit une hausse de 751 724 € (53,07 %).

Concernant les ratios de gestion :

- la valeur ajoutée s'élève à 1 335 254 € (soit 61,58 % du chiffre d'affaires),
- l'excédent brut d'exploitation est de 1 020 760 € (soit 47,08 % du chiffre d'affaires),
- le résultat d'exploitation ressort à 701 061 € (soit 44,79 % du chiffre d'affaires).

Au regard de résultats financier et exceptionnel d'un montant total de – 14207 €, et d'un impôt sur les sociétés de 194 317 €, le résultat net de la société s'élève à un montant de 496 730 € (soit 49,50 % du chiffre d'affaires).

Endettement

Au 31 décembre 2018, la Société possède un ratio d'endettement [(capital restant dû sur les emprunts contractés + concours bancaires + comptes courants non bloqués) / total d'actif] de 29 % (contre 47 % pour l'exercice précédent).



Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement de nature à compromettre la continuité de l'exploitation n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le prochain exercice sont de parvenir à maintenir la structure financière de notre société.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Au 31 décembre 2018 et au jour du présent rapport, la société ne possède aucune filiale ou participation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Détermination du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge fiscalement non déductible.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 496 730 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir accepter l'affectation de ce résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	496 730 €,
Augmenté du report à nouveau antérieur	NÉANT,
Pour former un bénéfice distribuable de	496 730 €,
Affecté :	
- au poste « <i>réserve légale</i> » à hauteur de	0 €,
- aux associés, sous forme de dividendes, à hauteur de	263 298 €,
- le solde étant affecté en « <i>autres réserves</i> » pour un montant de	233 432 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 580 080 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués et éventuellement éligibles à la réfaction de 40 % (cf. paragraphes ci-dessous) s'élève à 263 297 €, soit la totalité des distributions effectuées au bénéfice des personnes physiques.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 du Code général des impôts, sont désormais soumis, sous conditions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (si option globale pour le barème progressif), déductible de l'impôt dû au titre des revenus encaissés au cours de l'année 2018.

En cas d'application du prélèvement forfaitaire unique de 30 % (modalités d'imposition de droit commun), le prélèvement forfaitaire précité (12,8 %) deviendra libératoire et les associés ne pourront se prévaloir de l'abattement de 40 % sur les dividendes perçus (applicable en cas d'option pour une taxation au barème progressif).

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source au taux de 17,2 %.

Les dividendes attribués aux associés personnes morales, ne sont pas soumis à la réfaction de 40 % et seront imposés, au sein des bénéficiaires, dans les conditions de droit commun.

Le dividende, attribué sous forme d'acompte au cours d'une Assemblée Générale du 02 Février 2019, a été mis en paiement au siège social à compter du 03 Mars 2019.

Dividendes

Conformément à la réglementation (article 243 bis du Code général des impôts), l'Assemblée Générale précise qu'un dividende de 243 085 € a été distribué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (au titre du résultat dégagé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2017).

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial de la Présidence.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

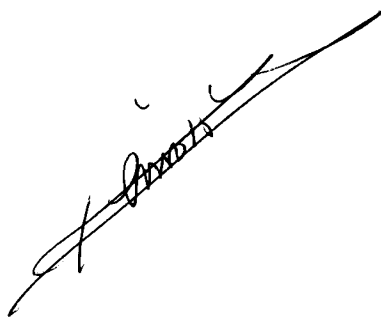


Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration et qu'il a été procédé à la nomination, par acte séparé, de commissaires aux comptes titulaire et suppléant conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à la Présidence pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Le 10 juin 2019

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. G.', written diagonally across the page.